



A Madame Roxana MARACINEAU
Ministre déléguée chargée des sports
Ministère des Sports
95 avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13

Copies à : Madame Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSF
Madame Laurence MUNOZ, Présidente de ID'ORIZON

Sassenage, le 19 août 2021

Objet : Contrôle du Pass sanitaire par les fédérations

Affaire suivie par : YG / CM

N/Réf : 2021 - 08 - 207

Madame la Ministre,

C'est en tant que Présidente de la Fédération Française de la Retraite Sportive mais aussi, surtout, en fervente défenseur de la pratique sportive en club pour tous les Français, que je me permets d'attirer votre attention.

La loi du 5 août 2021, puis le décret du 7 août « prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire », imposent un contrôle du pass sanitaire dans tous les ERP de catégorie X ou de plein air.

La responsabilité de ce contrôle incombe au gestionnaire. Mais les collectivités territoriales, propriétaires de ces équipements, se retournent vers les clubs pour qu'ils assurent ces opérations de contrôle.

Pour les clubs qui s'appuient principalement sur des bénévoles, il n'est pas envisageable - la raison financière est évidente - de salarier des professionnels pour accomplir cette tâche de contrôle.

Les activités sont très largement encadrées par des animateurs bénévoles, qui ne souhaitent pas être investis de cette autorité pouvant les conduire à refuser l'accès dans le gymnase à un licencié (souvent aussi leur ami), au prétexte qu'il ne dispose pas du pass sanitaire.

Une autre difficulté, la répétition des opérations de contrôle pour les clubs multi-activités comme les nôtres.

La FFRS fait la promotion du sport santé par la pratique régulière de plusieurs activités, ce qui conduira nos adhérents à être contrôlés plusieurs fois chaque semaine. La répétition de ces contrôles transformera, rapidement, le pass sanitaire en un obstacle à la pratique d'une activité sportive pourtant si bénéfique pour la santé.

Suggestion : pour les entraînements et les pratiques régulières d'une activité physique dans un gymnase ou une salle de sport, mis à disposition par une collectivité publique à une association, la présentation du pass sanitaire par les participants vaccinés ne pourrait-elle être considérée comme valable une fois pour toutes ? Et la charge du contrôle ne pas incomber aux bénévoles de l'association ?

Cela n'empêcherait pas bien entendu le contrôle en cours d'activité sportive par les personnes habilitées à le faire.

Cette simple adaptation aurait le mérite de ne pas risquer de perdre dans les clubs l'encadrement bénévole, sans lequel la pratique des APS par le plus grand nombre n'est plus possible.

Notre fédération, comme tout le monde sportif, est très fragilisée par cette pandémie.

La campagne de prise de licence s'annonce très incertaine mais, surtout, il ne faudrait pas voir les mesures prises pour lutter contre ce fléau, remettre en cause l'investissement des bénévoles pouvant se dédire à tout moment de leur engagement.

Je souhaiterais également, au nom de mes collègues Présidents de clubs, dirigeants et animateurs, attirer votre attention sur le fait que certaines communes ajoutent, par voie d'avenants à la convention de mis à disposition de l'équipement sportif, des contraintes qui dépassent le cadre de ce qui est imposé par la loi du 7 août.

Madame la Ministre, j'en appelle à votre connaissance du monde associatif pour que des mesures de bon sens permettent, à tous les licenciés, de retrouver le chemin des gymnases, stades et autres équipements sportifs, pour le plus grand bien du fonctionnement des associations sportives et de la santé des pratiquants.

Je reste à votre disposition, et vous remercie dès à présent de l'attention et des réponses que vous apporterez à ce problème qui touche toutes les fédérations sportives.

J'ose croire qu'il sera possible de fixer une nouvelle date à notre rencontre, l'invitation dont vous m'avez honorée en juin dernier ayant été reportée ; hors le sujet d'actualité ci-dessus abordé, la préservation de la santé des seniors par le sport devrait nous permettre de fructueux échanges.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très sincère considération.

Sportivement vôtre,



Yolande GUERIAUD
Présidente de la FFRS